



Direction
des services
départementaux
de l'éducation nationale
des Bouches-du-Rhône

Division
des personnels enseignants
du 1^{er} degré

Référence
Mouvement 2018

Dossier suivi par
Monique Veaugier
Téléphone

04 91 99 67 52

Laury REINAUD

04 91 99 67 46

Genevieve BILLO

04 91 99 67 47

Mél.

Ce.dpe13-mouvement
@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard
Charles Nédelec
13231 Marseille
cedex 1

Le Directeur académique
des services de l'Éducation Nationale

à

Mesdames et Messieurs les enseignants
du 1^{er} degré
S/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de
l'Éducation nationale
S/c de Mesdames et Messieurs les Principaux
de collège

Marseille, le 6 juin 2018

OBJET: Mouvement complémentaire des enseignants du 1^{er} degré

Les opérations de saisie des vœux pour le mouvement complémentaire informatisé départemental se dérouleront **du jeudi 7 juin à 17 h au mardi 12 juin 2018 à minuit.**

Les enseignants sans affectation à l'issue du mouvement principal doivent saisir des vœux lors du mouvement complémentaire.

I – Formulation des vœux

Nouveautés 2018 :

Seuls les enseignants ayant un barème inférieur ou égal à 5 points de barème ont l'obligation de formuler un vœu sur une zone géographique élargie. A défaut, de saisie de ce vœu, l'administration attribuera un vœu départemental sur lequel l'affectation ne pourra être refusée.

Il est vivement conseillé à tous les enseignants en attente d'affectation de saisir un maximum de vœux (30 possibilités offertes) dans cette phase finale du mouvement.

Plusieurs types de vœux sont disponibles : vœu précis, vœu global, vœu de zone élargie.

Vœu précis sur une école : Il s'agit d'un vœu sur une école unique, soit entier, soit par le regroupement de différentes fractions pour l'équivalent d'un temps plein dans la même école.

Vœu précis sur poste fractionné : Il s'agit d'un vœu sur un poste précis, regroupant plusieurs fractions de poste et sur un maximum de 3 sites géographiques.

Vœux globaux (vœu commune ou arrondissement de Marseille) : Il s'agit d'un vœu regroupant l'ensemble des postes disponibles, pour une nature de poste donnée (adjoint élémentaire, maternelle, titulaire remplaçant...) sur la zone géographique concernée. Les postes fractionnés sont inclus dans les vœux globaux. La nature du poste fractionné indiquée correspond à la nature de sa fraction principale. Par conséquent, pour demander tous les postes fractionnés d'une commune, il convient de formuler un vœu global pour chaque nature de poste (décharge de direction DCOM/ enseignant classe maternelle ECMA/ enseignant en classe élémentaire ECEL...).



Vœu de zone élargie (vœu sur la zone géographique correspondant à une bi-zone de formation -Cf. Mémento page 27 et annexe jointe): Il s'agit d'un vœu regroupant l'ensemble des postes disponibles, pour une nature de poste donnée (enseignant classe élémentaire, enseignant classe maternelle, ...) sur la zone géographique concernée. Celle-ci est plus large que celle des vœux globaux et comprend plusieurs circonscriptions.

Les postes fractionnés sont inclus dans les vœux de zone élargie. La nature du poste fractionné indiquée correspond à la nature de sa fraction principale. Par conséquent, pour demander tous les postes fractionnés d'une zone élargie, il convient de formuler un vœu global pour chaque nature de poste.

2/3

Pour formuler le vœu de zone élargie qui doit obligatoirement figurer parmi les 30 vœux les participants doivent saisir un vœu de regroupement de communes « R » dans la nature de poste exclusivement en :

- adjoint classe élémentaire (ECEL)
- adjoint classe maternelle (ECMA)

Nouveauté 2018 :

La possibilité est offerte cette année d'émettre des vœux sur des postes avec une quotité de travail inférieure à 100%. Ce type de poste est prioritairement offert aux enseignants à temps partiels.

Dans le cas contraire, c'est-à-dire d'un enseignant qui obtiendrait une affectation d'une quotité inférieure à son temps de travail, un complément lui sera attribué si possible au sein de la circonscription, ou à défaut dans une circonscription limitrophe ou voisine.

II – Nature des postes

Les postes proposés au mouvement complémentaire informatisé sont des postes pour une quotité de 100% (entiers ou fractionnés), ou des fractions recomposées entre 50 et 100%

1/ Supports entiers de toute nature : adjoints, enseignants spécialisés, remplaçants, directeurs etc....). Tous les postes peuvent être demandés.

- Postes de direction : L'obtention d'un poste de direction grâce à la liste d'aptitude impliquera l'exercice effectif des fonctions de directeur, A contrario, un adjoint qui obtient un poste de directeur n'en exercera pas obligatoirement les fonctions.
- Dispositif PARE : Seules 4 fractions à 50% sont maintenues dans les écoles en « éducation accompagnée ». Les participants au mouvement complémentaire ne sont pas affectés sur les dispositifs "P.A.R.E" mais sur les supports libérés par les maîtres expérimentés qui les prennent en charge. Ces postes sont libellés « MSUP »
- Postes de Brigades : cf. en annexe la liste des postes de brigade. Cette liste précise la nature du poste de brigade concerné.

2/ Supports fractionnés recomposés : Les fractions de postes (temps partiels, décharges de direction...) sont regroupées afin de constituer des postes entiers ou pour des quotités comprises entre 50 et 100%. Pour solliciter ces postes, les participants devront se reporter aux deux annexes suivantes :

1^{ère} annexe « liste générale des supports vacants » : Elle signale tous les postes vacants (entiers comme fractionnés). Les postes de cette liste signalés par « oui » dans la colonne de droite intitulée « fractionné » sont des postes fractionnés. Le poste fractionné n'y est désigné que par la fraction principale du regroupement.

2^{ème} annexe « liste des supports entiers fractionnés » : Cette liste classe les regroupements par numéro en détaillant la composition des postes. Elle permet donc de connaître l'ensemble des fractions contenues dans le regroupement.

Après consultation des deux listes, les participants devront saisir uniquement le code figurant dans la liste générale des supports vacants.



Exemple : Pour le vœu 6605,

- L'Annexe-1 mentionne le poste par la fraction principale à savoir :
6605 : 50% Adjoint (ECEL) à l'élémentaire A. BENOIT – CABRIES – 0130392F
- L'Annexe-2 récapitule sa composition :
50% ECEL A. Benoit (0130392F) + 25% de décharge de direction (DCOM) ZAC du petit Lac Cabriès (0132510H) + 25% DCOM Centre Cabriès (0132795T)

Pour obtenir ce vœu, il ne faut saisir que le code 6605 pour obtenir le poste fractionné constitué :

3/3

3/ Postes particuliers : Dans le cadre du mouvement complémentaire 2018, seront pris en compte :

- les habilitations de langues vivantes et régionales,
- les options CAPASH
- la liste d'aptitude de directeur en cours de validité (obtenue à compter de l'année scolaire 2016-2017-2018)

En conséquence, les enseignants titulaires de ces certifications bénéficieront d'une priorité sur ces postes, sauf pour la liste d'aptitude de directeur qui permet seulement d'obtenir la direction pour une année. Les affectations se feront à titre provisoire.

III – Priorités

Cas des affectations en éducation prioritaire : Les personnels affectés en 2017-2018 en éducation prioritaire (REP/REP+/EA) et qui redemandent un retour sur poste bénéficient d'une priorité. Cette priorité s'applique même sur les quotités d'affectation à 25%. Si cela concerne plusieurs enseignants dans l'école, le départage se fera au barème, sans considération de la quotité d'affectation. La priorité s'effectue automatiquement, il est inutile d'adresser un courrier au service.

Suppression de la bonification de 50 points pour les vœux en éducation prioritaire :

Cette année, compte-tenu du vœu de zone élargie obligatoire seulement pour les enseignants ayant un barème inférieur ou égal à 5 points, l'attribution des 50 points sur les vœux en éducation prioritaire n'est pas reconduite

IV – Saisie des vœux sur SIAM.

La saisie des vœux se fait exclusivement par le système d'information et d'aide pour les mutations (SIAM) auquel l'application I-PROF donne accès.

- Saisir vos vœux sur l'application I-PROF :

Pour saisir vos vœux, cliquez sur *Les services*, puis sur *SIAM*, et enfin sur *Mouvement intra-départemental*.

Le directeur académique

signé

Dominique BECK